

## Avis public



### **PROMULGATION** **RÈGLEMENTS RCA18 17306, RCA18 17307 ET RCA18 17308**

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 3 décembre 2018 et entrent en vigueur conformément à la loi.

#### RÈGLEMENT RCA18 17306

Règlement modifiant le *Règlement RCA17 17285 sur les subventions aux sociétés de développement commercial* (exercice financier 2018).

#### RÈGLEMENT RCA18 17307

Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges et imposant une cotisation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

#### RÈGLEMENT RCA18 17308

Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2019). Ce règlement entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT À MONTRÉAL, ce 12 décembre 2018.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate